



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
Arrondissement de Mâcon
Canton de la Chapelle de Guinchay
Mairie de LEYNES

Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2025

Présents : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Bernard JUSTIN ; Virginie DESGRANGES ; Sébastien LACHARME ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ; Aymeric THILLET ; Christophe WUYLSTEKER ;

Excusé non représenté :

Absent : Roger VARGAS

Représentées : Anthony AUBLANC représenté par Christophe WUYLSTEKER ; Isabelle DE GROOTE représentée par Véronique RIGAULT ; Dominique LAURENT représentée par Suzanne BERGERET ;

Secrétaire de séance : Sébastien LACHARME

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil précédent
3. Délibération pour convention intercommunale relative à la gestion d'un ouvrage d'art limitrophe
4. Délibération fonds de concours reprise des concessions
5. Délibération fonds de concours achat ordinateur bibliothèque
6. Délibération fonds de concours changement de la porte de la bibliothèque
7. Délibération fonds de concours classement informatisé des voies communales
8. Délibération approbation du contrat d'implantation d'une antenne Bouygues Télécom/ SFR
9. Comptes rendus de réunions
10. Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Sébastien LACHARME est désigné secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du 25 Juin 2025

Après présentation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Délibération pour convention intercommunale relative à la gestion d'un ouvrage d'art limitrophe

Monsieur le Maire expose la nécessité de rédiger une convention avec la commune de Chasselas avant d'entreprendre des travaux de réfection du pont situé chemin de la Rivière.

Effectivement, le pont est réparti entre les deux communes ; trois quarts sont situés sur la commune de Leynes et un quart sur la commune de Chasselas.

Cette convention confère à la commune de Leynes l'autorité pour la gestion administrative et technique de cet ouvrage (demandes de subvention, entretiens divers, travaux, etc..).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

D'approuver la rédaction d'une convention en ce sens et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Adopté à l'unanimité

4. Délibération fonds de concours reprise des concessions

Conformément à la délibération n°2023_049 adoptée lors de la séance du 21 juillet 2023, prononçant l'ouverture de la procédure de récupération des concessions en état d'abandon, Monsieur le Maire suggère de récupérer trois concessions actuellement répertoriées dans l'inventaire des concessions abandonnées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- d'approuver le lancement de cette opération pour un montant global de 2572,50€ HT selon le devis de l'entreprise VESSOT

- de solliciter, à ce titre, le fonds de concours auprès de MBA à hauteur de 50% du montant HT soit 1286,25€

Adopté à l'unanimité

5. Délibération fonds de concours achat ordinateur bibliothèque

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la nécessité de changer l'ordinateur portable de la bibliothèque, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- d'approuver le lancement de cette opération pour un montant global de 458,33 HT
- de solliciter, à ce titre, le fonds de concours auprès de MBA à hauteur de 50% du montant HT soit 229,16 €

Adopté à l'unanimité

6. Délibération fonds de concours changement de la porte de la bibliothèque

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la nécessité de changer la porte de la bibliothèque devenue vétuste, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- d'approuver le lancement de cette opération pour un montant de 3780,37 € HT selon le devis de l'entreprise « Bouchardes Fermetures ».
- de solliciter, à ce titre, le fonds de concours auprès de MBA à hauteur de 50% du montant HT soit 1890,18 €

Adoptée à l'unanimité

7. Délibération fonds de concours classement informatisé des voies communales

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la nécessité du recensement et classement des voies communales en conformité avec la loi 3DS, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

- d'approuver le lancement de cette opération pour un montant de 3000€ HT (société GEOPTIS)
- de solliciter, à ce titre, le fonds de concours auprès de MBA à hauteur de 50% du montant soit 1500€.

Adoptée à l'unanimité

8. Délibération approbation du contrat d'implantation d'une antenne Bouygues Télécom/ SFR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le dossier Bouygues Télécom pour l'implantation d'une antenne relais et explique l'impossibilité pour l'opérateur d'utiliser l'antenne déjà existante située en Balmont Haut. Il rappelle les termes du projet de bail

Bernard JUSTIN fait part de son désaccord, non pas sur le projet d'implantation, mais sur le montant annuel du loyer de 5000 €, qui selon lui est insuffisant, il estime qu'un minimum de 6000€, somme identique à un bail récemment négocié sur l'implantation d'une antenne sur Vinzelles, serait équitable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet d'installation d'une antenne relais et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à la majorité des voix exprimées avec 9 pour et 3 contre.

9. Comptes rendus de réunions

1^{er} juillet 2025 : Lors de la réunion annuelle avec le SDIS, il a été évoqué les thématiques liées à la défense extérieure contre l'incendie. Il a été souligné qu'il appartient aux communes de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des moyens en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

Afin de faciliter le recrutement de nouveaux volontaires, une convention a été mise en place avec les employeurs.

Une nouvelle application HORUS est disponible, permettant de recevoir des notifications en direct concernant les interventions au sein de la commune. Seul le Maire pourra avoir accès à ces informations.

L'absence d'une borne incendie au bois de Leynes a été soulignée par Monsieur le Maire. Pour remédier à cette situation, une poche réserve d'eau, d'au moins 30 m³, pourrait être mise en place. Ce projet sera discuté avec le SDIS. Cet investissement sera prévu au budget 2026. Il pourrait en être de même au Bois de Fée.

2 Juillet 2025 Conseil Syndical SIVOM

Délibération de mise à jour du tableau des effectifs

Point sur le personnel rentrée 2025/2026

Point sur les travaux de voirie 2025

Délibération du MOE pour les travaux de voirie 2026. La société INGEPRO a été retenue.

Point sur l'accueil périscolaire en prévision de la hausse des effectifs.

Temps de travail de l'aide ATSEM de l'école de Leynes

9 juillet 2025 : Après la rencontre du 11 juin 2025 avec les résidents touchés par les fortes pluies du 1er juin, une personne, membre de l'association Leynes Nature Culture (LNC) a envoyé une lettre à MBA demandant un rendez-vous avec le Président. Après avoir été informé de ce courrier, Monsieur le Maire sollicite un entretien auprès de MBA afin d'expliquer en détails les relations de la Mairie avec l'association en question. A l'issue de cet entretien, il a été décidé qu'un courrier réponse de MBA à destination de LNC, sera envoyé après avoir été validé préalablement par M. le Maire.

10 juillet 2025 : Rencontre avec la Banque des Territoires concernant le projet de rénovation de la salle polyvalente. Différentes propositions ont été présentées.

16 juillet 2025 : Commission bâtiments communaux : Mme et M. NOWICKI référents de la Paroisse et membres de Leynes Nature Culture (LNC) ont soumis un diagnostic décrivant l'état actuel de l'église, et énumérant les différents travaux à prévoir pour les années à venir.

Mme NOWIKI demande s'il est possible de supprimer les appareils de chauffage, inesthétiques et hors service depuis plusieurs années, le chauffage de l'église n'étant pas nécessaire y compris l'hiver. Mme et Mr NOWICKI demandent si la commune possède un inventaire des objets présents dans l'église (chandelières, aubes, reliques, vases etc.). Ils nous présentent un catalogue d'objets religieux (photos) stockés dans l'église.

Mme et Mr NOWICKI avancent l'idée d'une convention tripartite entre la commune, LNC et la Fondation du Patrimoine. A cette proposition, les élus présents ne sont pas favorables pour la signature d'une convention avec LNC.

10. Questions et informations diverses

- Présentation du rapport de l'ARS du 11 juillet sur la qualité de l'eau : les relevés ne montrent aucune anomalie.
- Une habitante de Leynes travaillant chez AXA a suggéré à la Mairie un partenariat pour créer une offre «ma protection pour votre commune » et destinée aux administré(e)s. Après avoir contacté l'Association des Maires de Saône et Loire (AMSL), celle-ci conseille vivement de recourir à une procédure de mise en concurrence, en raison du caractère très concurrentiel du secteur de la complémentaire santé. Au vu de telles procédures, la Mairie ne souhaite pas donner suite à cette démarche.
- Madame Jacqueline MILAMANT demande l'avancement de la Charte de la bibliothèque. Un courrier a été envoyé aux communes adhérentes et resté sans réponses à ce jour. Un mail de rappel sera fait.
- Une réunion du CCAS est prévue le 22 septembre à 18h30 en mairie, afin de finaliser le repas de fin d'année des seniors

Prochain Conseil Municipal : 19 septembre 2025 à 19h15

Séance levée 20h54